

N° d'épreuve FFM.....	349	Organisateur
Moto-Club .....	Moto-Club Ruthenois	
N° d'affiliation.....	C0791	
Date .....	28 août 2016	
Lieu .....	La Vayssiere - Rodez (12)	
Organisateur technique.....	Mr Caussignac Bernard	
Adresse .....	102 Les Camps Sarrats 12740 Sebazac	
E-mail .....	bernard.c.12@hotmail.fr	
Téléphone .....	0647272495	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

## Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course .....	BALEUR Jean-Claude	Licence : 002796
Président du Jury ou Arbitre* .....	LASSAGNE Patrick	Licence : 049483
Membre du Jury .....	ROUCARIES Gérard	Licence : 263052
Membre du Jury .....	BLANC Jean-Paul	Licence : 039460
Commissaire technique responsable .....	SEBASTIEN Maurice	Licence : 022118
Responsable du chronométrage .....	DAJEAN Emmanuelle	Licence : 158190

\* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

## Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Ligue Prestige	13 ans		123-500cc2T 175-650cc4T	40€ (Passé J-15 : 56€) / NJ3-NCO-LUE-INTER
Ligue 125cc 2T	13 ans		125cc 2T	40€ (Passé J-15 : 56€) / NJ3-NCO-LUE-INTER
Ligue 85cc	12 ans	15 ans	85cc	40€ (Passé J-15 : 56€) / NJ2-NJ3-NCO-LUE-INJ
Ligue Benjamin 85cc	9 ans	12 ans	85cc	40€ (Passé J-15 : 56€) / NJ2-NJ3
Ligue Poussin	7 ans	12 ans	65cc maxi	40€ (Passé J-15 : 56€) / NJ1-NJ2-NJ3
Coupe de la ville	15 ans			Location transpondeur : 9€ 40€ (passé J-15 : 56€) NCO Location transpondeur : 12€ 125cc 2T ou 150cc 4T mini

### Engagement :

Site internet : [engage-sports.com](http://engage-sports.com)  
 Contact : FLOTTEs Frédéric  
 Adresse : 102 Les Camps Sarrats 12740 Sebazac  
 Téléphone : 0783403715  
 E-mail : [mc.ruthenois@laposte.net](mailto:mc.ruthenois@laposte.net)

### Chronométrage :

Location de transpondeur :  
 oui  non  
 Tarif : 9€ / 12€  
 Caution : 200€



## Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

### Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)  non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

### Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

### Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

## Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical .....	<b>Dr Hugla Olivier</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>6 + un poste de secours fixe</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>1</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Rodez</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>10</b>

## Article 7 Le site de pratique

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>Circuit de La Vayssière</b>	Longueur du circuit .....	<b>1600m</b>
Adresse .....	<b>Le Tindoul, La Vayssière, Salles la Source</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>5m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>38m</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>95m</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>12</b>
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

**Capacité Moto :**  
Pendant les essais : **54**  
En manche : **45**

**Capacité Quad/Side-car :**  
Pendant les essais : **0**  
En manche : **0**



**Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

**REÇU 3 1 MAI 2016**

**Visa du Moto-Club**

Date :

**Visa de la Ligue**

Date :

**Visa de la FFM**

Date :

Numéro :



# MOTO CLUB RUTHÉNOIS



## MOTO-CROSS de la VAYSSIÈRE

### Règlement Particulier

□ ORGANISATEUR : Moto Club Ruthénois

**DATE : 28 Aout 2016**

**TERRAIN :** La Vayssière, nature, cause, longueur : 1600 m

**EPREUVE :** - Championnat de Ligue 50/65 Poussins

- Championnat de Ligue 85 cc
- Championnat de Ligue 125 2T
- Championnat de Ligue Prestige
- Coupe de la ville

**PARC COUREURS :** Un parc sera mis à disposition, il est demandé de laisser le parc dans l'état où vous l'avez trouvé en arrivant. Des conteneurs seront mis à disposition. Respectez les autres personnes en limitant le bruit après 23H00. Le club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation. **TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L'ÉPREUVE. L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS** (Muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du Pass organisateur).

**CONTROLES DES LICENCES et TECHNIQUE :** Sur le terrain, le Samedi 27 Aout 2016 de 17H00 à 20H00 et le Dimanche 28 Aout 2016 de 7H30 à 8H30

- **Engagements championnat de ligue** Les engagements aux divers Championnats de Ligue sont gérés uniquement par la Ligue et se feront en ligne sur le site

[www.lmmp.fr](http://www.lmmp.fr) avec paiement par CB.

Jusqu'à J-15 avant la manifestation : 40 euros dont 28 euros pour le Club pour le Motocross (transpondeur compris) .

Passé ce délai : 56 euros . Les engagements seront clos à J- 3 Les pilotes absents devront s'excuser auprès du Président de la Commission et lui adresser, un certificat médical original, ceci 24 heures maximum après l'épreuve.

Si 20 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est insuffisant, le plateau pourra être complété avec des pilotes hors Ligue de même cylindrée. Pour tout désistement de l'engagement hors certificat médical la somme de 15 euros sera retenue. Caution transpondeur de 200 euros par chèque libellé à l'ordre de la LMMP. Pour tout transpondeur non restitué dans les 5 jours, le chèque de caution sera encaissé. (Renvoyer le transpondeur à Madame Paulette BALEUR - Barracounet - 32200 Escorneboeuf)

- **Coupe de la Ville:** Les engagements se feront en ligne sur le site <http://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB. Les licences à la journée LJA sont acceptées et payables sur le site <http://ffm.engage-sports.com> .

jusqu'à J- 15 jours avant la manifestation, **40 € dont 25 € pour le club pour le Moto Cross ( transpondeur compris)** Passé ce délai, **56 €** . Les engagements seront clos à J- 3. Les pilotes absents devront s'excuser auprès du Président du Moto Club Ruthénois et lui adresser, un certificat médical original, ceci 48 heures maxi après l'épreuve. Si l'organisateur, 20 jours avant l'épreuve, trouve le nombre des engagés

insuffisant, il pourra compléter son plateau avec des pilotes hors ligue de même cylindrée. Caution transpondeur de 200 euros par chèque libellé à l'ordre de la LMMP. Pour tout transpondeur non restitué dans les 5 jours, le chèque de caution sera encaissé.

(Renvoyer le transpondeur à Madame Paulette BALEUR - Barracounet - 32200 Escorneboeuf)

**VERIFICATION TECHNIQUE :** Le samedi 27 Aout 2016 de 17h00 à 20h00 et le dimanche 28 Aout 2016 de 7H30 à 8H30 sur le circuit par le commissaire technique LMMP pour la vérification des machines.

**DEPART DE LA COURSE :** Le jury se réserve le droit de faire appliquer le règlement de la LMMP établi début 2016. Si un départ est refusé par un groupe de pilotes, et ce, pour une raison injustifiée, la manche sera purement annulée et la catégorie suivante prendra le relais.

**CLASSEMENT :** Tout pilote ayant effectué un tour complet de circuit, pointé au moins une fois par les chronométreuses, sera admis au classement. Le nombre de points pris lors des manches déterminera le vainqueur. Dans le cas d'un litige, nous prendrons en compte le nombre de places (1er, 2ème, 3ème, etc) jusqu'à l'obtention d'une différence.

**REMISE DES PRIX :** Celle-ci se fera le soir à partir de 18H15 dans l'enceinte du circuit, présence obligatoire pour la remise des prix. Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.

**RECLAMATION :** Toute réclamation, suite à un incident survenu durant la compétition, devra être déposée dans la demi heure qui suit la fin de la manche au plus tard, accompagnée d'un chèque de 75 €, et qui sera restitué si celle-ci est reconnue valable par le jury.

**DIRECTEUR DE COURSE :** Mr Jean-Claude BALEUR

**DELEGUES :** - Patrick LASSAGNE

**COMMISSAIRES SPORTIFS :** Mr Gérard ROUCARIES– Mr Jean-Paul BLANC

**CHRONOMETRAGE :** Mme Emmanuelle DAJEAN – Mme Patricia CARDOIT

**TRANSPONDEURS :** Mme BALEUR Paulette

**DELEGUE TECHNIQUE :** Mr Sébastien MAURICE – Mr Daniel BOY



# MOTO CLUB RUTHENOIS



## **HORAIRES MOTO-CROSS 2016**

**Contrôles des licences :** *le samedi 27 Aout 2016 de 17H00 à 20H00*  
*le dimanche 28 Aout 2016 de 7H30 à 8H30*

**Contrôle technique:** *le samedi 27 Aout 2016 de 17H00 à 20H00*  
*le dimanche 28 Aout 2016 de 7H30 à 8H30*

### **ESSAIS**

8H30 à 8H40	1 <sup>er</sup> essai libre Coupe de la Ville	( 10 mn )
8H45 à 9H00	1 <sup>er</sup> essai libre Ligue 85 cc	( 15 mn )
9H05 à 9H15	1 <sup>er</sup> essai libre Ligue 50/65 Poussins	( 10 mn )
9H20 à 9H40	1 <sup>er</sup> essai libre Ligue 125 2T	( 20 mn )
9H45 à 10H05	1 <sup>er</sup> essai libre Ligue Prestige	( 20 mn )

---

### **ESSAIS CHRONO**

10H10 à 10H25	Chrono Coupe de la Ville	(15mn)
10H30 à 10H45	Chrono Ligue 85 cc	(15mn)
10H50 à 11H00	Chrono Ligue 50/65 poussins	(10mn)
11H05 à 11H25	Chrono Ligue 125 2T	(20mn)
11H30 à 11H50	Chrono Ligue Prestige	(20mn)

---

### **REPAS**

#### **1 ère Manche**

13H30 à 13H50	1 <sup>er</sup> manche Coupe de la Ville	(15mn +1 Tour)
13H55 à 14H15	1 <sup>er</sup> manche Ligue 85 cc	(15mn +1 Tour)
14H20 à 14H35	1 <sup>er</sup> manche Ligue 50/65 Poussins	(10mn +1 Tour)
14H40 à 15H05	1 <sup>er</sup> manche Ligue 125 2T	(20mn +1 Tour)
15H10 à 15H35	1 <sup>er</sup> manche Ligue Prestige	(20mn +1 Tour)

---

### **ENTRACTE**

#### **2 ème Manche**

16H00 à 16H20	2ème manche Coupe de la Ville	(15mn +1 Tour)
16H25 à 16H45	2ème manche Ligue 85 cc	(15mn +1 Tour)
16H50 à 17H05	2ème manche Ligue 50/65 poussins	(10mn +1 Tour)
17H10 à 17H35	2ème manche Ligue 125 2T	(20mn +1 Tour)
17H40 à 18H05	2ème manche Ligue Prestige	(20mn +1 Tour)

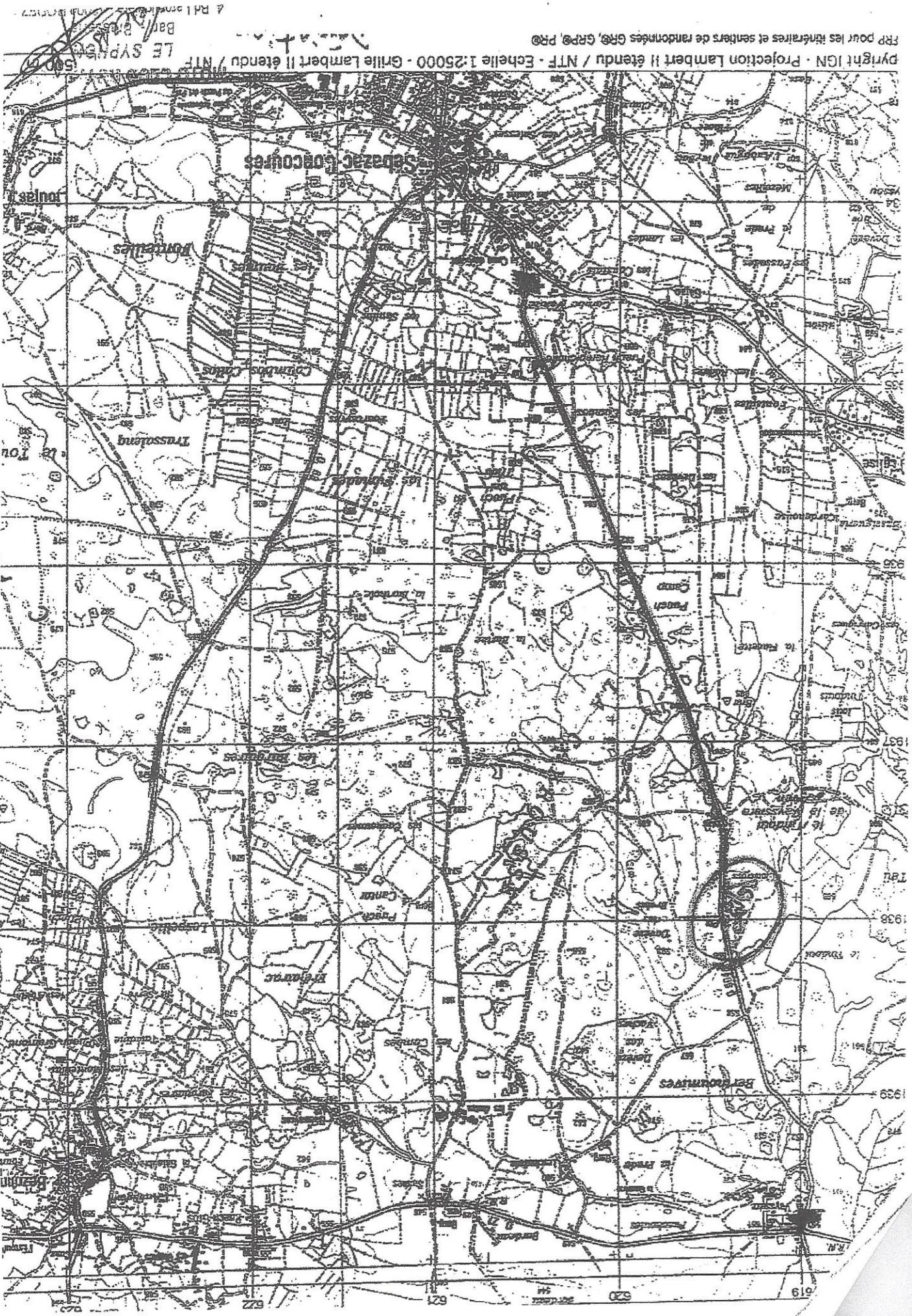
---

**18H15** **PODIUM** , Remise des coupes

Présences des pilotes fortement appréciées







**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR**

DTW1991 Underwriting Limited atteste que l'organisateur **MOTO CLUB RUTHENOIS**  
12740 SEBAZAC

Est assuré pour la manifestation **MOTO CROSS DE LA VAYSSIERE**

Type	:	<b>MOTOCROSS</b>	CATEGORIE	<b>NATIONALE</b>
lieu	:	<b>CIRCUIT DE LA VAYSSIÈRE - 12330 SALLES LA SOURCE</b>	N° D'AGREMENT	<b>349</b>
Dates	:	Du : <b>28/08/2016</b> Au : <b>28/08/2016</b>	DUREE :	<b>1 JOUR</b>
Par contrat n°		<b>508 744 / 443</b>		

**COUVERTURE : conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport Français :**

**Capital couvert par sinistre :**

**10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :**

- **6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile**
- **500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.**

**Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'État ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'événement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants ;**

**Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'État, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.**

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les Epreuves NOCTURNES UNIQUEMENT : la garantie s'applique automatiquement jusqu' à 2H le jour suivant la manifestation

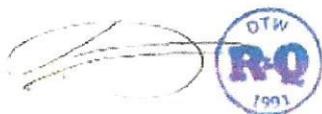
Franchise :

La partie responsabilité civile exclut les premiers 500,00 € de chaque demande d'indemnisation au titre de dommage matériel causé aux biens d'autrui.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

\* Police souscrite par la FFM au nom de **MOTO CLUB RUTHENOIS**

qui lui est affilié auprès de DTW 1991 Underwriting Limited .



Villeurbanne, le **30-mai-16**

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance  
Bat. C1 - pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : (0)4.72.34.90.29

Siège Social : Immeuble Quai 33 - 33 quai de Dion-Bouton - CS 70001 - 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoye est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9